

LUC BELOT

Député
de Maine-et-Loire

Mutualité Française Pays de la Loire
Monsieur Daniel GERARD
67 rue des Ponts-de-Cé
49028 ANGERS CEDEX 01

Angers, le 21 novembre 2013

Réf. : 2013/1090

Monsieur le Président,

J'ai bien reçu votre courrier m'interpellant sur la généralisation de la complémentaire santé, dans le cadre du Projet de Loi de Finances de la Sécurité Sociale 2014, que j'ai lu avec attention.

La sécurité sociale est un élément constitutif de notre identité nationale. Les Français y sont viscéralement attachés. Mais ce pacte social a été fragilisé depuis plusieurs années par les déficits et les désengagements qui ont sapé la confiance dans sa pérennité. Deux visions s'affrontent sur son avenir. La précédente majorité a tourné le dos au principe d'une protection collective, en laissant la sécurité sociale s'enfoncer dans les déficits et en taillant sévèrement dans toutes ses prestations. Notre conception est à l'opposé de cette privatisation rampante.

Le Gouvernement de Jean-Marc Ayrault s'est donné comme priorité de relever la sécurité sociale, ce « patrimoine de ceux qui n'en ont pas », en réformant son financement et ses structures grippées.

Le PLFSS 2014 s'inscrit dans cette démarche :

- Franchir une nouvelle étape dans le rétablissement des comptes sociaux ;
- Amorcer la réforme en profondeur des trois branches (familles, retraites, santé) ;
- Maintenir un niveau élevé de protection sociale des Français.

La sécurité sociale ne protège plus à crédit. L'héritage qu'a légué la majorité précédente est désastreux : un déficit annuel de 20 milliards et une dette sociale de 160 milliards d'euros. Comme seul remède, elle n'a trouvé que la saignée, tailler à la hache dans les remboursements et les prestations : franchises médicales, restrictions de l'accès au soin, relèvement de l'âge de la retraite, taxations tous azimuts... Ce traitement a non seulement été inopérant financièrement mais il a mis 50 % des soins courants à la charge des patients.

On ne peut construire une politique de solidarité à crédit. Notre protection sociale doit s'inscrire dans un modèle financièrement durable. Dès son entrée en fonction, le Gouvernement Ayrault a pris le dossier à bras le corps.

En un an il a réduit le déficit de 4 milliards (16.1 milliards d'euros). La gestion des hôpitaux a été revue, la politique du médicament a été rationalisée, un accord a été conclu avec les syndicats médicaux pour plafonner les dépassements d'honoraires. Ce résultat a été atteint sans qu'aucun droit ne soit sacrifié, dans aucune des branches de la sécurité sociale.

Au contraire, de nouveaux droits ont été reconnus : remboursement à 100 % de l'IVG, prise en charge intégrale de la contraception pour les mineures de plus de 15 ans, suppression de la taxe sur les mutuelles étudiantes...

L'objectif reste le même en 2014 : réduire les déficits sans déremboursement ni désengagement pour les Français. L'économie réalisée en 2014 sera de 3,5 milliards d'euros, ce qui portera le déficit du régime général à 12,8 milliards d'euros.

La clé de la réussite, c'est la rénovation en profondeur de l'architecture des trois branches.

La même démarche s'applique à l'assurance maladie. La réduction de l'ONDAM (prévisions des dépenses de santé sur l'année) sera abaissée à 2,4 % du PIB ce qui générera une économie de 2,5 milliards d'euros. Parallèlement, nous posons les jalons de la réorganisation de tout le système de soins avec la mise en place des premières mesures de la stratégie nationale de santé. Il s'agit d'adapter notre protection sociale aux défis du 21^{ème} siècle (vieillesse, maladies chroniques, innovation...).

Nous fixerons des objectifs chiffrés centrés sur des priorités de santé publique : les jeunes, les addictions, le cancer, la santé mentale, les personnes âgées. Une partie de la rémunération des médecins sera indexée sur la réalisation de ces objectifs.

La priorité sera donnée aux soins de « premiers recours » ainsi que par la généralisation du travail en équipes pluri-professionnelles et par le renforcement du rôle du médecin traitant comme coordinateur des soins.

Cette Loi de Finances de la Sécurité Sociale pour 2014 permet un meilleur accès aux soins :

- Pour prévenir les maladies cardio-vasculaires et les cancers liés au tabagisme, le forfait de prise en charge des traitements d'aide au sevrage sera triplé et passera de 50 € par an à 150 € par an pour les jeunes de 20 à 25 ans. Les sages-femmes seront autorisées à prescrire les traitements de substituts à la nicotine au conjoint de la femme enceinte.
- Mise en place d'une expérimentation sur la dispensation des médicaments à l'unité pour lutter contre la surconsommation et l'automédication.
- Une meilleure régulation des « contrats responsables » proposés par les complémentaires santé pour que les assurés y voient plus clair dans le bouquet de prestations qui leur est offert.

Cette réorganisation de notre modèle social vient renforcer notre stratégie de croissance et de compétitivité, et réciproquement. Le redressement des comptes sociaux ne s'opère ni par un renchérissement du coût du travail, ni par un alourdissement de la fiscalité sur les ménages qui seraient forcément temporaires. Il provient d'une gestion beaucoup plus rationnelle des dépenses et de la réduction progressive des inégalités.

Au-delà de cette Loi de Finances de la Sécurité Sociale, le Gouvernement maintiendra ce cap durant tout le quinquennat en engageant les négociations avec les partenaires sociaux pour réformer les structures de financement de la sécurité sociale. C'est la matrice du nouveau modèle français défendu par le Premier ministre : « faire des principes de la République le levier de sa modernisation ».

Restant à votre disposition, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération.

Luc BELOT

